81e ANNEE. — N° 133.

SAMEDI 15 NOVEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 4 fr. »
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Une grande expérience !

C'est une grande œuvre que se propose d'accomplir l'ensemble de mesures promulguées sous le titre de Charte du Travail. Pour se faire une idée exacte de l'organisation professionnelle qu'elle a pour but de réaliser et de substituer au désordre préexistant, il n'est rien de mieux que de s'en référer aux rapports où ses principes sont définis et à l'exposé fait par M. Belin, secrétaire d'Etat au travail, qui en est le créateur.

Elle s'assigne pour but la paix sociale qui est par elle-même un grand bienfait et qui constitue l'indispensable condition au relèvement de notre pays. Il va de soi que l'autorité gouvernementale ne suffit pas à créer et à maintenir cette paix nécessaire. Il y faut d'abord une société organisée suivant la justice de manière qu'aucune catégorie de citoyens ne se sente lésée au profit d'une autre catégorie. On ne dit rien que de très évident en affirmant que le meilleur moyen et le seul vraiment efficace de supprimer la lutte des classes est d'en faire disparaître les causes.

Quelles étaient ces causes dans le régime disparu, c'est ce que M. Belin expose très clairement dans le dyptique suivant que nous voulons citer textuellement :

« Or, dit-il, hier, c'était d'une part,

« l'ouvrier sans sécurité sous l'impression vraie ou fausse qu'il « était frusté dans la rémunération de son travail, constamment « irrité d'avoir à défendre son salaire dans la certitude d'une « médiocrité sans issue, dans la crainte constante d'une misère « sans espoir, cheminant dans la vie dans un cortège d'inquié- « tudes.

« D'autre part,

« — le chef d'entreprises trop souvent figé dans une conception « de patronat de droit divin, quelques fois devenu patron par « héritage, par simple droit de naissance, sans jamais avoir eu « vocation particulière, ni conception même élémentaire de la « fonction sociale du patronat, ayant faculté d'user et d'abuser « des choses, achetant le travail des hommes comme une quel- « conque denrée. Au demeurant, même animé des meilleures in- « tentions, condamné par une concurrence sans frein à faire ren- « dre la machine et l'ouvrier au maximum, sans considération « de la condition humaine de la main d'œuvre, sous peine d'écra- « sement, de disparition, de faillite. Plus lointain que le patronat « individuel, souvent moins informé par conséquent, moins hu- « main était le patronat des sociétés anonymes ! »

Peinture cruellement ressemblante de ce qu'était la société d'hier ; divisée en deux classes hostiles en état constant de mobilisation ou de guerre. Combien nous en avons connu de ces patrons qui étaient les plus terribles ferments de cette guerre sociale, qui exploitaient les ouvriers et se plaignaient d'en être haïs ; de ces patrons qui faisaient plus de révoltés à eux seuls que toute la propagande révolutionnaire. Il n'est pas très sûr d'ailleurs qu'ils aient tous disparu !

En face d'eux, c'était naturellement créé une puissance organisée, celle des syndicats ouvriers qui, par la force des choses, et pour défendre les intérêts des salariés, se constitua tout de suite comme une section d'assaut contre le patronat. Ces syndicats, que guettèrent bientôt les politiciens de la démagogie, se laissèrent envahir et dominer par des partis qui les firent servir à leurs buts politiques. Car les démagogues aussi exploitaient la misère des ouvriers mais dans un autre sens que les mauvais patrons et ils en tiraient par d'autres moyens de gros profits de fortune et d'ambition.

C'est ainsi que, dans l'impuissance gouvernementale de notre démocratie parlementaire, la société était devenue ce que nous l'avons connue : une sorte de champ de bataille où les Français ne se rencontraient que pour se combattre.

Et c'est à cette situation de guerre permanente que la Charte du Travail entend substituer un système, ou sous l'autorité et le contrôle de l'Etat, seront examinés en commun les problèmes professionnels dans un syndicat unique dont feront obligatoirement partie patrons et ouvriers.

C'est une grande expérience et qu'il faut faire réussir.

Emile LAPORTE.

MESSAGE du MARECHAL à la COMMISSION d'ETUDE de l'ORGANISATION ECONOMIQUE

Au début de la première séance de la commission d'études de l'organisation économique, le président M. Gignoux a donné lecture d'un message du Maréchal de France :

« J'ai attendu, a dit le Maréchal, avant de vous réunir, que la Charte du Travail fût promulguée. Trop d'erreurs s'étaient manifestées dans notre organisation sociale d'avant-guerre. Mon premier devoir était d'y remédier. L'étroite solidarité de l'économique et du social nous impose aujourd'hui de porter plus loin nos efforts.

Ceux-ci doivent tendre à doter la France d'une organisation économique fondée sur un régime corporatif souple, harmonieux et juste. Toutefois les exigences de l'heure me contraignent à ne bâtir que pour un lendemain immédiat.

La guerre nous a conduits à adopter un régime d'économie dirigée dont nous n'avons su prévoir à temps ni le dispositif, ni les exigences. Aussi avons-nous été contraints à ne procéder que par ajustements et par retouches aux corrections qu'imposait l'expérience de chaque jour. »

Examinant l'œuvre accomplie de l'année écoulée, le maréchal a dit notamment : « L'œuvre de l'année qui vient de s'écouler s'est surtout résumée dans la création et le premier fonctionnement des Comités d'organisations institués par la loi du 16 août 1940.

Qu'a voulu le gouvernement en édictant la loi du 16 août 1940 ? Tout d'abord parer à des dangers immédiats.

Il faut, maintenant, aborder les premières tâches de direction économique prévues par la loi du 16 août. Quel est le but ? Préparer dans l'ordre et la méthode l'avenir commercial et industriel de la France. Il faut fixer des programmes de travaux sans lesquels tout n'est que désordre et incertitude. Il faut dresser le bilan de toutes les professions avec netteté, sans illusion, en dehors de tout esprit de système. Il faut rechercher les meilleurs et les plus simples circuits de distribution commerciale. Il faut connaître nos forces, nos faiblesses industrielles, déterminer les développements, renouvellements ou créations d'outillages et de moyens d'études qui s'imposent.

Il faut que certaines professions qui ont connu des années de trop grande facilité reprennent le goût du risque et l'esprit d'initiative. Qu'elles n'attendent de mon gouvernement aucune faiblesse. La protection, la subvention à tout prix c'est la faillite pour tous. Ma sollicitude n'ira qu'à ceux qui s'en seront montrés dignes par leurs efforts.

Les combinaisons financières, stérilisantes et envahissantes doivent disparaître devant l'honnêteté commerciale et industrielle.

Grande, moyenne, petite industrie, artisanat constituent les divers éléments de l'édifice industriel national et doivent collaborer harmonieusement pour assurer au pays le maximum de bien-être et d'activité. Je ne tolérerais pas qu'on essaye de les dissocier ou de les opposer.

J'ai la certitude que vous m'aiderez dans un grand élan d'union et de foi. Patrons, grands et petits, techniciens, ouvriers, artisans, délégués d'organisations d'intérêt général, votre place a été soigneusement marquée dans cette commission. Deux agriculteurs siègent parmi vous pour attester la solidarité de toutes les forces productives de la nation. »

Au sujet des réformes à envisager, le Maréchal déclare : « Le problème à résoudre est délicat. Pour être efficace — une expérience d'un an l'a bien montré — l'action des Comités doit être suffisamment spécialisée.

En outre, de nombreuses questions intéressent plusieurs comités et nécessitent des groupements, d'abord par comités généraux, puis par familles.

Comités sociaux de la charte, d'une part, comités économiques réformés et fortifiés d'autre part, devront être les piliers de ces corporations, dont les Français attendent, pour une bonne part, la renaissance de la patrie et qui, sous le contrôle de l'Etat, gardien de l'intérêt collectif, prendront demain la charge du destin économique et social de vos professions.

Conservez ce but présent à vos esprits et apportez à vos études ce souci d'une construction bien faite, ce goût de la valeur technique, ce sens des responsabilités et de l'autorité morale, qui, dans la discipline librement consentie de tous les éléments de la production, permettront à la France de jouer son rôle et d'affirmer sa place dans le monde nouveau de demain. »

Un message radiodiffusé du Maréchal

La campagne d'hiver pour le Secours national va s'ouvrir incessamment. A cette occasion, le Maréchal Pétain adressera samedi 15 novembre, un message radiodiffusé à la population française.

La Loterie Nationale

A partir de la 21e tranche, dont le tirage sera effectué le 4 décembre, il sera attribué désormais à chaque tirage, 10.000 lots de 1.000 francs aux billets terminés par les finales de deux chiffres extraits des sphères des unités et des sphères des dizaines, alors que, précédemment, il n'était réparti que 4.000 lots de 1.000 francs sur les finales de trois chiffres extraits des trois dernières sphères (unités, dizaines et centaines).

D'autre part, il est créé 1.000 lots de 5.000 francs, qui seront attribués aux billets terminés par trois chiffres extraits des trois dernières sphères. En outre, le total des lots s'élèvera désormais à 221.471 lots au lieu de 214.456, faisant ainsi apparaître une augmentation de 6.910 lots supplémentaires.

Il y a lieu de remarquer enfin que le nouveau tableau des lots contient la plus forte proportion de lots apportés jusqu'à présent au public par la Loterie nationale depuis la date de son institution.

Une conférence à trois

Le grand journal américain « Christianiscience Monitor » annonce que, suivant les milieux bien informés de Washington, une conférence à trois réunirait bientôt MM. Roosevelt, Churchill et Staline.

Les questions qui seraient examinées à cette conférence tripartite seraient l'élaboration d'une stratégie unique et l'adhésion de la Russie aux buts de guerre anglo-américains tels qu'ils ont été définis dans la charte de l'Atlantique.

Propagande commune anglo-russe

On apprend de Moscou que M. Lozovsky et Sir Walter Monketor ont décidé de donner à la propagande soviétique et à la propagande anglaise des directives communes.

Un million de paquets de cigarettes pour les prisonniers

Un conseil groupant toutes les sociétés de secours français a inauguré une campagne pour recueillir au minimum un million de paquets de cigarettes destinés aux prisonniers de guerre français en Allemagne. La Croix-Rouge américaine et les autorités postales collaborent à cette campagne.

La R.A.F. contre les sucreries françaises

Au cours de la première semaine de novembre, les sucreries qui traitaient la récolte de betteraves en zone interdite et en zone occupée ont été attaquées par l'aviation britannique. Certaines d'entre elles ont été détruites.

Mais il faut surtout insister sur les conditions particulièrement cruelles de ces attaques. L'une de ces sucreries a subi, en effet, quatre bombardements successifs d'une durée de cinq heures. Ces bombardements renouvelés ne se sont d'ailleurs pas limités à l'objectif matériel : c'est jusque dans les campagnes en effet, et dans les champs, que les ouvriers des usines ont été poursuivis à la mitrailleuse par des avions qui volaient à moins de cent mètres d'altitude. Ainsi déplore-t-on trois morts et de nombreux blessés.

EN PEU DE MOTS...

— Le général d'Amade, ancien résident général de France au Maroc, est décédé dans sa propriété du Pontus, à Fronsac (Gironde). Il était âgé de 87 ans.

— M. Bernard Fay, administrateur de la Bibliothèque Nationale, vient d'organiser dans le vestibule d'honneur de la rue de Richelieu une exposition consacrée au Maréchal Pétain.

— Dimanche se tiendra, à Angoulême, l'Assemblée constitutive de l'Amicale des prisonniers de guerre.

— Le Secours National d'Eure-et-Loir vient de décider d'envoyer au département des Ardennes 300 poules de pure race pour la reconstitution des basses-cours.

Chronique du Lot

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Encouragement à la culture du tabac

Les conférences annoncées par la presse en vue d'encourager la culture du tabac viennent d'avoir lieu par les soins du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes et le concours de la Fédération Départementale des Planteurs du Lot.

A Cours, la séance a eu lieu le samedi 8 novembre à 18 heures 30, sous la présidence de M. Cappelle, le sympathique maire et président de syndicat communal des planteurs de tabac.

A Lentillac, séance le dimanche 9 novembre à 10 heures 30, à l'issue de l'office religieux, sous la présidence de M. Bastide, le dévoué expert-planteur de notre région, assisté de M. le maire de la commune.

A Orniac, séance à 12 heures 30, le même jour, sous la présidence de M. Bastide, en présence de M. le maire d'Orniac.

A Sabadel, séance à 14 heures, le même jour, sous la présidence de M. Bastide.

Les cultivateurs sont venus nombreux et parfois de fort loin à ces réunions intéressantes, montrant ainsi qu'ils apprécient les efforts du Gouvernement en vue d'améliorer à la fois la production nationale et l'aisance de nos populations rurales. Ils ont écouté avec la plus grande attention et au milieu d'une atmosphère de grande sympathie l'exposé que leur a fait M. le contrôleur Labatut, qui dirige la culture dans la région. Ils ont pu apprécier, grâce aux chiffres rappelés par M. le contrôleur, les avantages que l'Etat compte réserver aux cultivateurs qui, en 1942, resteront fidèles à une culture constituant une des richesses essentielles du département, à ceux qui parviendront même à augmenter, et enfin à ceux, d'ailleurs rares dans nos pays, qui sont demeurés à l'écart faute d'un contingent suffisant.

Les assistants ont retenu avec satisfaction l'annonce des avances pécuniaires faites aux nouveaux déclarants en vue de leur faciliter l'accès de la culture du tabac ainsi que la garantie par kilogramme de tabac produit au moins égal au prix moyen réalisé dans le département pour la récolte 1941.

Tous ont été sensibles à l'attribution d'une ration supplémentaire de tabac fabriqué et se sont montrés favorables au projet du Gouvernement, se promettant de le seconder de toutes leurs forces et de tous leurs moyens.

La question des engrais complémentaires a été plusieurs fois posée et fera l'objet d'étude en commun entre la Direction des Services Agricoles et la Fédération Départementale.

POUR AVOIR DU VIN

Dans le département du Lot, les commerçants grossistes pourront revoir, avant le 15 novembre 1941, les inscriptions des consommateurs des catégories J3, A, V, T et C, dans les conditions fixées par les articles 4, 6, et 7 de l'arrêté régional du 24 octobre 1941.

Les grossistes devront tenir un registre spécial des inscriptions de leur clientèle particulière, distinct du registre d'inscription des commerçants détaillants s'approvisionnant chez eux.

Les consommateurs inscrits chez un grossistes pourront être approvionnés pour une période maxima de 3 mois en fonction des disponibilités, la ration journalière étant celle fixée à l'article 2 de l'arrêté régional du 24 octobre.

Lors du premier approvisionnement les grossistes détacheront de la feuille de denrées diverses les tickets du mois en cours donnant droit à la ration de vin.

Aucun réapprovisionnement ne sera accordé si les consommateurs ne peuvent produire les coupons n° 5 de la carte d'alimentation et les tickets mensuels de ration de la feuille de denrées diverses afférents au mois écoulés depuis la fourniture précédente. Ces coupons et tickets seront détachés par le grossiste lors de chaque réapprovisionnement. Ils devront être produits à toute réquisition des services de contrôle.

ENVOIS SUSPENDUS

L'envoi de paquets-poste aux prisonniers de guerre sera suspendu du 26 novembre au 21 décembre inclusivement. Celui des colis postaux le sera du 22 novembre au 18 décembre.

En vue de faciliter l'expédition de la totalité des paquets-poste il y a intérêt à ne pas attendre les derniers jours pour effectuer les dépôts aux bureaux de poste.

Le régionalisme à la radio

Radio. — Les amateurs de Languedocien n'oublieront pas d'écouter jeudi prochain 20 novembre, sur les antennes de Radio-Toulouse à 13 h. 35 le quart d'heure régionaliste assuré ce jour par le Théâtre d'Oc.

Thème : Les labours. Chants de laboureurs.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, **sans** vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'Indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

ETAT-CIVIL

du 7 au 14 novembre 1941

Naissances

Calvet Anne-Marie, rue Wilson.

Dousantout Roger, rue Wilson.

Décès

Praddaude Victorine, Vve Marc, s.p., 93 ans, impasse Hugues-de-St-Cyr.

Lescale Louis, manœuvre, 54 ans, route de Villefranche.

Querbes Jean, journalier, 86 ans, rue Wilson.

Lagard Paul, agriculteur, 57 ans, rue Wilson.

Larrive Marie, Vve Pelet, s.p., 84 ans, rue Foucault.

Lacroutz Eugénie, s.p., 69 ans, rue du Moulin-St-James.

Castelnau Léon, retraité, rue Dominici, 20.

NOS ARTISTES

Nous apprenons la venue à Douelle de notre éminent compatriote et ami M. Georges Verdou, l'artiste peintre si apprécié, et dont les œuvres viennent, une fois de plus, de remporter à Paris, au cours des récentes manifestations d'art, un succès considérable.

M. Georges Verdou va se reposer pendant quelques jours à l'ombre des tours du château des Barons de Cessac qui lui ont fourni le sujet d'un tableau particulièrement émouvant et auquel il doit une part de ses succès.

Nous lui adressons une cordiale bienvenue et nos vœux d'excellent séjour.

Les quêtes pour les prisonniers

Le secrétariat général à la jeunesse organise, en collaboration avec le Secours National, une quête en faveur des prisonniers et de leurs familles. Pendant 4 jours, du 27 au 30 novembre, les jeunes de France quêteront pour les exilés et pour leurs familles.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Léon Castelnau, retraité de la S.N.C.F. décédé à l'âge de 53 ans.

Ses obsèques ont célébrées vendredi matin au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Castelnau, aux familles Chavanié, Castelnau et Roldès nos sincères condoléances.

Obsèques

Mercredi matin, ont été célébrées les obsèques de Mlle Eugénie Lacroutz, décédée en son domicile, rue du Moulin-St-James.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. et Mme Monteil, négociant aux Quatre-Routes, à M. J.-P. Monteil, à M. et Mme J. Rous, à Cahors et à tous les parents nos sincères condoléances.

Chronique des Théatres

THEATRE MUNICIPAL

Bach dans l'opérette « Mam'selle Nitouche »

L'annonce de l'arrivée de Bach pour jouer l'opérette « Mam'selle Nitouche » a donné satisfaction à notre public.

Il y est d'une drôlerie étourdissante. Ce spectacle aura lieu le 18 novembre au Théâtre municipal.

Mercuriale du prix des fruits

Par arrêté du Préfet du Lot, la mercuriale du prix de vente des fruits par le détaillant ou le producteur au consommateur est ainsi fixé :

Raisins :

Moissac branché sacs, expédié par plateaux, 19 fr. 40 le kg.

Muscadet St-Jeannet, 12 fr. 90 le kg.

Chasselas, œillade, olivette, Alphonse Laveille, Valensi, Réale, 10 fr. 30 le kg.

Servant, Dattié, 7 fr. 80 le kg.

Clairette, Portugais, gros vert, 6 fr. 50 le kg.

Autres, 1 fr. 90 le kg.

Les prix ci-dessus indiqués s'entendent pour les produits d'origine locale ; ils sont applicables depuis le 12 novembre à la production et le 13 novembre à la vente au détail.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 16 novembre et le lundi 17 novembre jusqu'à midi, par la pharmacie LESTRADE.

Transport frauduleux

Un camion de la maison Boin, de Biars-sur-Cère, qui transportait frauduleusement des quantités de produits alimentaires, notamment des conserves, a été saisi par la gendarmerie.

Procès-verbal a été dressé.

PALAIS DES FETES

Samedi 15, dimanche 16 novembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Jean-Pierre Aumont, Corinne Luchaire dans un film de Léonide Maguy

JE T'ATTENDRAI

En complément : **Ailes qui sauvent. — Actualités françaises.**

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Toulouse Université Club I contre Stade Cadurcien I

Pour parer au forfait de Casteljaloux le Stade Cadurcien a fait appel aux Universitaires Toulousains. Dimanche 16 novembre le public Cadurcien est sûr d'assister au terain de l'île à un belle partie de rugby, car les visiteurs possèdent cette année une fort belle équipe, précéder d'un brillant palmarès avec, entre autres, une victoire sur Lyon Université Club et une retentissante victoire sur Castelsarassin par 29 à 3.

Devant de tels adversaires les Stadistes auront la partie rude et devront rééditer l'exploit du 19 octobre dernier où nos bleus et blancs, en grande forme, faillirent battre les verts et noirs de l'Union Sportive Montalbanaise.

Le Stade Cadurcien jouera dans la formation suivante : Bourdet, Pégourié, Carmen, Chantel, Rivière, Puharé (cap.), St-Laurent, Noyer I, Eugène, Magnani, Chappou, Brunk, Charvet, Cubaynes, Rigaudie.

A 13 h. 30, en lever de rideau, le Stade Caussadais (I) rencontrera notre équipe réserve. Nos jeunes feront plus que se défendre, ils veulent s'assurer la victoire. L'équipe sera choisie parmi les éléments suivants : Guillou, Llacher, Lucie, Richard, Baillagou, Fréjaville, Pons, Noyer II, Larrive, Palame, Rouvière, Crespeau, Gaillard, Garrouty, Dutrieux, Bisme, Iglésias, Céra.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Concots

Accident du travail. — En se servant d'une chignole électrique M. Fernand Bories, mécanicien, s'est fait une profonde entaille à la main gauche ; cette blessure a nécessité quatre points de suture.

Nous souhaitons que quelques jours de repos suffisent pour une complète guérison.

Duravel

Sports. — L'Union Sportive Duravelloise en déplacement à Prayssac le 9 novembre fut battue par l'équipe locale par 5 à 3. Duravel menait à la mi-temps par 3 à 0, lorsque à la reprise, un de nos meilleurs équipiers qui avait marqué 2 buts sur les 3, quittait le terrain à la suite d'une blessure occasionnée par un joueur Prayssacois.

A partir de ce moment l'équipe duravelloise fut désorganisée et découragée par le feu dur de l'équipe adverse, et trois des nôtres furent blessés.

Espérons qu'au match retour à Duravel, notre équipe confirmera sa supériorité, par du beau jeu et non par la brutalité.

Dimanche prochain 16 novembre, l'U.S.D. recevra sur son terrain la belle équipe du Stade Cadurcien. Duravel qui a à cœur les deux dernières défaites, veut se réhabiliter dimanche devant son public et faire du beau jeu. Nous invitons les sportifs de la région à venir nombreux voir cette belle partie.

Prayssac

Foire. — Notre foire de novembre se tiendra le lundi 17 novembre, le 16 tombant un dimanche.

Une bonne infusion

C'est chose agréable, après le repas, mais pourquoi, joignant l'utile à l'agréable, n'adoptez-vous pas la tisane Vichyflore au lieu d'une quelconque infusion ? La tisane Vichyflore, délicieuse au goût, facilite le bon fonctionnement de l'organisme et évite la constipation.

La grande boîte de Vichyflore : 8 fr 90. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc

La foire. — Notre foire du 10 n'a pas été très importante, le foirail du bétail était presque désert. Voici quelques cours pratiqués : Veaux de lait, de 9 à 11 fr. le kilo, moutons gras, de 8 à 9 fr. ; agneaux, de 9 à 10 fr. le kilo. Pas de moutons d'élevage. Brebis mères, de 470 à 650 francs.

Porcelets : Quelques transactions sur le foirail. Prix à la taxe. Marché à la volaille, néant ; œufs introuvables.

Prochaine foire le 25 novembre.

Lauresses

Accident. — Mme Laporte a été victime d'un grave accident. Elle était occupé à faire brûler des herbes, lorsque tout à coup, ses vêtements prirent feu.

Mme Laporte fut grièvement brûlée. Nous lui souhaitons prompt rétablissement.

EDEN

Samedi 15 et dimanche 16 novembre 1941, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Michèle Morgan et Jean Gabin dans une grande production

LE RÉCIF DE CORAIL

En première partie : Un bon complément.

A VENDRE, 8 kilomètres Cahors, **3 hectares de terre,** dont 1 hectare de bois de chauffage. **Petite maison :** 12.000 francs. Ecrire : Désiré, Bureau *Journal du Lot*, qui transmettra.

Echos

Staline, l'invisible.

Dans la tourmente qui ravage l'immense empire qu'il tient sous sa domination, Staline s'enveloppe plus que jamais de mystère.

On sait qu'auparavant déjà, le toutpuissant « secrétaire de la IIIe Internationale et du parti communiste » se dérobait plus jalousement aux regards que les anciens rois d'Assyrie.

Certains, croient l'avoir vu qui n'ont aperçu qu'un de ses nombreux sosies, hommes de paille sacrifiés d'avance aux attentats possibles. Et le plus fin limier n'aurait pu découvrir quelle direction prenait le « génial Père des Peuples » lorsque celui-ci quittait le Kremlin, car, au même instant, quatre ponts-levis s'abattaient, d'où partaient quatre Rolls-Royce aux rideaux fermés qui s'élançaient à toute vitesse dans quatre directions différentes.

Au bon « vieux temps ».

Relevons, voulez-vous ? quelques prix que, d'une écriture appliquée, une ménagère de 1841 nota sur son livre de compte :

deux poulets de grains dodus..	2,50
une livre de beurre	0,75
une livre de lard maigre	0,75
une douzaine d'œufs	0,60
quelques kilos de pommes de terre	0,25
un choux	0,10
une salade	0,05
Total des dépenses	5 »

Tant de bonnes choses pour cent sous ! Comme la vie était belle sous Louis-Philippe ! est-on tenté de s'exclamer.

Par malheur, à cette même époque, une journée de dentellière se payait 25 centimes ! Si la pauvre femme était veuve et chargée d'enfants, nulle allocation familiale ne venait accroître ses ressources. Travaillât-elle douze heures par jour, jamais elle ne pouvait régaler ses marmots de cette paire de poulets qui nous semble « donnée ». A peine parvenait-elle à les rassassier de lait et de caillé...

Pour les humbles, la vie n'était pas douce au « bon vieux temps jadis ». Ils connaissaient, eux, les restrictions à perpétuité.

LE GÉNÉRAL HUNTZIGER

victime d'un accident d'aviation

L'avion personnel du général Huntziger, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, qui est tombé non loin de Bréau (Gard), canton du Vigan, avait quitté Alger mercredi matin à 8 h. 32. Aux côtés du ministre, avaient pris place dans l'avion : M. Jean Labusquière, directeur de son cabinet civil, et le capitaine de Royère, officier d'ordonnance, un radio, un cinéaste. L'appareil était conduit par le pilote Lefèvre.

⁂

Le général Huntziger était âgé de 61 ans. Il était né le 25 juin 1880 à Lesneveu (Finistère).

⁂

La nouvelle de la mort tragique du général Huntziger a causé dans les milieux de la capitale, ainsi que dans la population parisienne, une profonde émotion.

A Vichy, également, l'émotion est très grande dans les milieux gouvernementaux.

Le Gouvernement a décidé de faire, samedi, des obsèques nationales aux victimes de la catastrophe du Vigan.

Condoléances du chancelier Hitler

Le Führer a adressé le télégramme suivant de condoléances au Maréchal Pétain : « Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, à l'occasion de la mort tragique du général Huntziger et de ses officiers, l'assurance de mes plus sincères condoléances. »

L'amiral Darlan a reçu, également, de M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich, un télégramme de condoléances.

LA MORT SUSPECTE D'UNE FEMME

Mercredi, dans la journée, Mme Simone Delfau, 34 ans, demeurant avec sa mère à Sauliac-sur-Cère (canton de Lauzès), s'affaissa brusquement. Tous les soins furent inutiles, elle était morte.

M. le docteur Couzy, de Marcilhac, après examen du cadavre, refusa le permis d'inhumer et le Parquet de Cahors, prévenu, se rendit jeudi matin à Sauliac pour procéder à une enquête.

A quelles causes attribue-t-on cette mort subite ? L'autopsie, certainement, l'établira.

Mme Simone Delfau vivait avec sa mère et allait, parfois, en journée pour des travaux agricoles, chez des propriétaires voisins.

La mère Delfau est arrêtée

Au cours de son enquête, le Parquet interrogea la veuve Aline Delfau, mère de la défunte. Il fut établi, au cours de cet interrogatoire, que la fille Simone Delfau avait accouché d'un garçon et qu'elle avait succombé peu après.

Sa mère Aline Delfau aurait, alors, étouffé l'enfant.

La mère a été mise en état d'arrestation.

PRIX DES LÉGUMES DE PRODUCTION LOCALE

Par arrêté du Préfet du Lot, la mercuriale du prix des légumes de production locale suivants, est fixée comme suit. Prix au kilog. :

Carottes équeutées, 2 fr. 90 ; céleris-raves lavés sans fanes et sans radicelles, 4 fr. 80 ; choux de table et choux rouges, 2 fr. ; choux-fleurs effeuillés présentés sans feuille ni tronc, 7 fr. ; laitues, 4 fr. ; navets équeutés, 1 fr. 60 ; navets en bottes, poids minimum 1 kg. fanes comprises, 1 fr. 30 ; scaroles et chicorées, 2 fr. 90.

Les prix ci-dessus s'entendent pour les produits récoltés et vendus dans le département.

Union Philatélique du Quercy

Le secrétaire informe les membres de l'Union, qu'en raison des restrictions sur l'éclairage électrique, les réunions qui avaient lieu le mercredi soir sont supprimées.

Dorénavant les réunions auront lieu le dimanche matin ; la prochaine est fixée au dimanche 23 novembre à 10 heures du matin, au siège social, Mairie de Cahors : salle du conseil municipal.

Un prestatique heureux

Nous informe que l'emploi du Magnogène et des Suppo-Magnogène ont produit chez lui des effets extraordinaires. Sa prostate est en bien meilleur état qu'auparavant : l'urine est limpide, et les envies d'uriner moins fréquentes. Son état général s'est amélioré d'une façon surprenante. Clarté de la pensée, force, souplesse, rajeunissement, tels sont les bienfaits qu'il doit à cet excellent remède.

Une brochure gratuite concernant ce nouveau traitement sera envoyée par les Laboratoires J. Romont, 30, rue Malesherbes à Lyon, à tous ceux que la question intéresse.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Cressensac

Accident de chasse. — M. Elie Telliot, du village de Bosgrand, étant dimanche, en partie de chasse, tira un coup de fusil contre une pièce de gibier. Malheureusement, le fusil éclata et la déflagration emporta une partie de l'auriculaire gauche et provoqua de multiples contusions à la main de M. Telliot.

M. le docteur Crozat, appelé aussitôt, donna des soins au blessé auquel nous adressons nos meilleurs vœux de prompte guérison.

Saint-Denis-près-Martel

Dans les P.T.T. — Mme Delmas, notre sympathique directrice du bureau des P.T.T. à St-Denis-Martel vient de nous quitter après avoir fait valoir ses droits à la retraite. Mme Delmas était très estimée dans notre commune où elle laissera le meilleur souvenir. Nous lui adressons nos vœux sincères de bonne et longue retraite.

Mme Delmas est remplacée par Mlle Bargues, receveuse à Vaour (Tarn). Nous adressons à Mlle Bargues nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Les rhumatismes sont tenaces

Aux changements de temps, au moindre excès, les rhumatismes se réveillent et parfois s'aggravent. Un bon remède à leur opposer, c'est le Gandol dont de nombreux rhumatisants disent grand bien. Gandol, en dissolvant l'acide urique, permet une élimination plus rapide et, par son usage, rend aux articulations leur souplesse normale. De plus Gandol, grâce à ses calmants puissants, apaise les douleurs rhumatismales de façon rapide et durable, sans fatigue pour l'estomac.

La boîte de 20 cachets Gandol, pour 10 jours, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Montfaucon

Compatriote. — Notre compatriote M. Paul Bergounioux, surnuméraire des P.T.T. à Alger, est nommé à Sidi-Bel-Abbès, département d'Oran.

Souillac

Croix-Rouge française. — A l'occasion des fêtes de Noël un colis spécial dit colis de Noël d'une composition intéressante pourra être envoyé à chaque prisonnier de guerre. Les denrées destinées à la composition de ce colis seront dès leur arrivée mises dans chaque section à la disposition des familles. Parmi ces denrées il est prévu 500 grammes de chocolat offert gratuitement par le gouvernement.

Ces colis devront être envoyés avant le 15 décembre au plus tard munis de l'étiquette réglementaire.

Aux familles des prisonniers. — Il est rappelé aux familles de prisonniers en possession d'une étiquette qu'il leur sera distribué au centre d'accueil chaque lundi de 14 à 16 heures une boîte de civet offerte par les chasseurs de Souillac et par certains propriétaires de la commune qui, devant la pénurie du gibier, ont généreusement donné le produit de leur blsse-cour.

Il s'agit des familles Mazéro et Laval des Marjaudes ; Léry, Castanet et Cavarrot, de Présignac ; Touron des Combettes ; Soult, Armand et Prévot, du Puydalou ; Aussel de la gare.

Ce succulent civet a été préparé par Mme Semblat, propriétaire de l'Hôtel des Ambassadeurs, qui a bien voulu, une fois de plus, se dévouer généreusement à l'intention de nos camarades captifs. Un excellent vin a été fourni gratuitement par MM. Salvan, Vidal et Lavergne. Le lard a été donné par Mme Monteil (charcuterie), M. Vaunac, propriétaire à Laféraudie, ne chassant pas, a versé la somme de 25 francs accompagnée d'un lapin. La maison Albiac et Aulong de Sarlat a fourni gracieusement les boîtes nécessaires.

A tous, merci au nom des prisonniers.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS
mettez-vous en règle avec la circulaire ministérielle du 24 mars (décret du 7 février 1941)
EQUIPEZ-VOUS AVEC
KNOCK OUT
L'Extincteur qui Triomphe
Agent régional : **Maurice MILLE**
11, rue Ninau — TOULOUSE
Téléphone : 206.13
— Agents demandés —

PETITES ANNONCES

VENTE, REPASSAGE
RÉPARATIONS
tous articles de coutellerie
Affûtage de scies
Lames de rasoirs mécaniques
5 francs le paquet
chez FABRE, coutelier,
place St-Maurice (*à côté des Halles*)

■

ON DEMANDE **ouvrières** ou **apprenties,** Teinturerie Cocula, 21, rue Foch.

■

ACHATS de BOUTEILLES
Eaux Minérales, Bordelaises
Litres non gravés
Bourgogne et Champagne
1 fr. 50 pièce
4, *FARGE, 6, avenue de la Gare*
CAHORS. — Téléphone 43
Enlèvement à domicile
suivant quantité

■

L'accordéoniste G. ROUGIÉ donne leçons et recherche accordéons d'occasion, petit modèle, pour jeunes élèves. Faire offres et tous renseignements à la Maison Rivière, musique, rue du Portail-Alban, Cahors.

■

LIVRES NEUFS SOLDÉS, gros rabais. Mme Estradel, 31, Boulevard Gambetta, en face le lycée de Jeunes Filles, R.C. 4320.

■

J'ACHETE tous modèles **machines à coudre.** Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

■

On DEMANDE une **bonne coiffeuse** et une demie ouvrière. Bon salaire, place stable. Ecrire ou se présenter, maison Popovitch, Cahors. Tél. 1.70.

■

Terrassiers demandés chantier câbles téléphoniques souterrains, Cahors ; 7 francs de l'heure, se présenter chantier Pont-Valentré.

■

On DEMANDE **ouvriers toliers, chaudronniers.** S'adresser Bureau du Journal.

■

On DEMANDE une **femme de ménage.** S'adresser Bureau du Journal.

Allo ! Allo !
RADIO-QUERCY
9, *rue Saint-James, CAHORS*
La plus ancienne maison de construction et de dépannage du département.
A. THIERRY
Constructeur agréé par le Comité d'organisation. Carte professionnelle, section A, n° 772.
Vous offre ses modèles de récepteurs, ses adaptateurs ondes courtes, fonctionnant sur tous postes, et une garantie certaine dans ses ateliers à Cahors.
Ateliers modernes. Outillage perfectionné. Dépannage rapide et soigné de postes de toutes marques.

■

A VENDRE : **Salon de coiffure mixte,** bien situé ; **Matériel salon de coiffure** mixte, état neuf. S'adresser Bureau du Journal.

■

DEMANDE acheter **petite cuisinière mixte** ou de préférence poêle flamand. Duphénieux, 1, rue de la Barre.

■

ON DEMANDE des **ouvrières,** blanchisserie Lamaignère, 6, faubourg Cabazat.

■

ON DEMANDE pour 2 dames, **chambre confort,** avec cuisine. S'adresser : Bureau du Journal.

■

ON DEMANDE **Jeune fille Française** de 14 ans environ, présentée par ses parents, pour débuter comme employée de commerce. S'adresser au Bureau du Journal.

■

ANGLAIS, ALLEMAND, LEÇONS, conversation, traductions. S'adresser à Photofilm, 59, Boulevard Gambetta, Cahors.

■

A vendre **6 cv. Fiat,** 4 places, à peine rodée. S'adresser Bureau du Journal.

■

On DEMANDE **jeune homme** apprenti commerce épicerie pour courses et magasin. Ex-Coopérative Militaire, Cahors.

■

Caisse d'allocations familiales des T.I. du Lot cherche **local pour bureau,** deux, trois pièces.
Ecrire, 3, rue Bourseul, Cahors.

ACHATS DE BOUTEILLES
très bons prix
Litres blancs, Bourgogne, Bordelaises, Minérales, Champenoises.
« **CAVES CADURCIENNES** »
5, *rue de la Chantrerie* (derrière la Cathédrale), *Cahors.* Tél. 452 et 313

■

ETUDE de Maître J. RIEUCAU
Notaire (ancienne Etude AGAR)
3, *place Clément-Marot,* CAHORS
A VENDRE
Maison à Cahors, magasin, trois étages, bon état, bien située.
Propriété 17 ha. (prés, champs, bois), 25 km. Cahors. Bâtiments habitation et exploitation, cheptel mort.
Propriété 15 ha. (vignes, prés, bois, céréales), 20 km. Cahors, près Lot, deux maisons, bâtiments d'exploitation.
Bien de village, 10 km. Cahors, sur route nationale, maison, granges, écuries, 7 à 8 ha. terres.
S'adresser à l'Etude. Tél. : 573.

■

HAUTE COUTURE : Mlle CHEVALIER prévient son aimable clientèle qu'elle a transféré son atelier au 38, rue Wilson, au fond de l'impasse, 1er *étage.*

■

On RECHERCHE un **terrain plat,** inculte, au besoin inutilisable, pouvant servir de terrain de sport, situé à une distance de la Barre n'excédant pas 20 à 30 minutes. Faire les offres à Mme l'Econome du Lycée Clément-Marot, les mardi et vendredi de 2 à 4 heures.

■

On DEMANDE une **femme de ménage,** s'adresser à M. Priolo, Bazar de la Promenade.

Double défense contre la constipation
Vouloir combattre la constipation sans agir sur le foie qui en est le plus souvent responsable, serait chose vaine. C'est pourquoi les comprimés Vichybol, qui stimulent en même temps l'intestin, le foie et la sécrétion biliaire, peuvent être considérés comme un remède complet de la constipation. Vichybol, le soir, supprime les fermentations et assure sans coliques, la régularité de l'intestin. 7 fr. 15. Ttes Phies.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas
tous immeubles
ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
SANS SPÉCIALISATION — SANS SURVENTE
UNIQUEMENT DU COURTAGE

REMERCIEMENTS

Madame CASTELNAU ; Monsieur et Madame CHAVANIÉ, née CASTELNAU et leur enfant ; Madame Veuve CASTELNAU ; Monsieur et Madame ROLDÈS et leurs enfants et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Léon CASTELNAU
Retraité de la S.N.C.F.

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Les familles CAYRAC, ROUELLE, RESCOUSSIÉ, et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'un service anniversaire sera célébré le lundi 17 novembre à 7 heures en l'Eglise St-Urcisse pour le repos de l'âme de

Madame Marie ROUELLE
Née RESCOUSSIÉ

AVIS D'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Périgueux du premier octobre 1941, portant augmentation de capital de la Société à responsabilité limitée Blanchisserie de la Dordogne, dont le siège est à Périgueux, 1, rue Turenne.

Messieurs Jean et Charles CAZENAVE ont apporté à la susdite société le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Cahors, faubourg Cabazat, à usage de blanchisserie ; ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les marchandises dépendant dudit fonds.

L'apport a été fait sous les conditions stipulées audit acte du premier octobre 1941.

Les créanciers des apporteurs auront un délai de quinze jours à partir de la deuxième publication pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour deuxième insertion.
J. CAZENAVE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de Me BOUYSSOU Jean-Léon, Licencié en Droit, Notaire à Cahors (Lot)

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

dépendant de la succession de Madame Veuve FAURIE, née RIGAL, décédée à Cahors le 6 Janvier 1941 et situés commune de Cahors, commune de Maxou, commune de Caillac, commune de Crayssac, commune de Mercuès.

En l'Etude à Cahors, rue du Maréchal-Foch, de Maître BOUYSSOU, Notaire en la dite ville, il sera procédé par extinction des feux à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en 22 lots sur les mises à prix ci-après, des immeubles désignés aussi ci-après :

Savoir le VENDREDI 5 DECEMBRE 1941 à 14 HEURES, pour les immeubles situés commune de Cahors et commune de Maxou.

A) COMMUNE DE CAHORS

Premier lot

Une maison d'habitation située à Cahors, rue de l'Abreuvoir, numéro 5, érigée sur caves d'un rez-de-chaussée comprenant une grande pièce à gauche de l'entrée, une autre pièce à droite et une petite pièce derrière ; à l'étage quatre pièces et water-closet ; au deuxième étage quatre pièces et une cuisine, grenier au-dessus ; le tout paraissant cadastré section N, n° 333 p. et 334, pour une contenance de un are quinze centiares en sol de bâtiments sur la mise à prix de **160.000** fr.

Deuxième lot

Friche sise même commune lieu dit « **Bos de Cammas** », paraissant cadastrée section A, n° 112, pour une contenance de un hectare cinquante-trois ares vingt et un centiares, dite, « Friche du Viaduc de Mercuès », sur la mise à prix de **150**

Troisième lot

Friche en six parcelles, d'un seul tenant sise même commune, lieu dit « **Lacombe** », paraissant cadastrée section C, numéros 907 p., 908, 909 p., 652, 904, 651, pour une contenance totale de un hectare quatre-vingt-dix-huit ares quatre-vingt-quinze centiares au lieu dit « Lacombe et Rivière de Larroque » et dite « Friche de la Combe du Paysan », sur la mise à prix de ..... **200** fr.

Quatrième lot

Vieille maison en état de vétusté, sise même commune, lieu dit « **Saint-Etienne** », paraissant cadastrée section C, numéros 1284 et 1285, pour une contenance totale de quatre-vingt-dix-neuf centiares en sol de bâtiments et de cour mitoyenne, tenant à Cossé, Gibert et Cassan. Et **une parcelle de nature de terre** dite terre de Regourd Vaxis, sise même commune, lieu dit Versailles ou Rivière de Regourd, paraissant cadastrée section C, numéro 1095 p., pour une contenance de vingt-cinq ares, cinquante-quatre centiares, et tenant à chemin, à Cossé, Madame Lion Marguerite et à Laucou, sur la mise à prix de ..... **20.000** fr.

Cinquième lot

Une parcelle en nature de **terre** dite **Terre de Regourd,** sise même commune, lieu dit Roc de Buze, ou Rivière de Regourd ou Tournie, paraissant figurer au cadastre de la dite commune sous les numéros 779 p. et 808, aux lieux dits Roc de Buze et Tournié, pour une contenance totale de soixante-trois ares quatre-vingt-dix-neuf centiares et tenant à la route numéro 111, de Millau à Tonneins, à Barthe Vincent et Cassan, sur la mise à prix de ..... **30.000** fr.

B) COMMUNE DE MAXOU

Sixième lot

Une **propriété** sise commune de Maxou, au lieu dit « **Revel** », avec une maison d'habitation, vétuste, en état de délabrement et sol de grange démoli, avec ses dépendances comprenant :

Sol, pâtus, pré, terre et friche d'un seul tenant, d'une contenance d'environ trois hectares, quatre-vingt-treize ares, quatre-vingt-treize centiares, paraissant figurer au cadastre de la dite commune sous les numéros : 851, 856, 867, 863, 864, 865, 866, 869, 870, 873, 878 p., 874 p., 875, 877, 878 p., 979 et 889 de la section D, et tenant au chemin de Revel à Maxou, au chemin de Brouelles à Saint-Pierre et au chemin de Revel à Saint-Pierre, d'un bout à Miquel.

Terre, bois et friche, d'un seul tenant pour une contenance d'environ trois hectares vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, paraissant figurer au cadastre de la dite commune sous les numéros 841, 842, 843 p., 846 p., 846 p. de la section D, et tenant au chemin de Maxou à Revel, à Caussanel, à Couderc de Maxou, à Salgues et encore à Couderc de Maxou.

Et diverses parcelles de bois et friche, aux lieux dits Bois des Carrières, les Graves, Lirve, Travers Drets et Camp Galinié, le tout paraissant figurer au cadastre de la dite commune sous les numéros : 459 p., 459 p., 460, 461, 463, 464, 465 p., 465 p., 466 p., 466 p., 467, 482, 484, 485 p., 485 p., 486, 487, 489, 490, 504, 505, 506, 516, 517, 518, 529, 531, 721 p., 723 p., 723 p., 725 p., 725 p., 725 p., 726, 731, 1056 p., 1057, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1065, 1066, 1067, 1068, 1077 p., 1077 p., 1077 p., 1081 p., 1081 p., 1082 p., 1082 p., 1086, 1106, 1107, 1108 et 1153 de la section D, pour une contenance totale de sept hectares, soixante-sept ares, cinquante-cinq centiares, sur la mise à prix de ..... **4.500** fr.

Septième lot

Pré, terre et **friche** en plusieurs parcelles contiguës, traversées par le ruisseau de **Maxou ;** sis même commune, lieu dit **Rouquet,** le tout paraissant cadastré section C, numéros 179, 180, 181, 182, 198, 199, 200, 201, 204, pour une contenance totale de un hectare soixante-six ares, soixante-cinq centiares, et tenant à la route de Maxou à Calamane, à Pardes de Brouelles, au chemin de Brouelles à Saint-Pierre, à Sastres et à Arnal, sur la mise à prix de ..... **6.000** fr.

Faculté de réunion des sixième et septième lots.

Les adjudications des sixième et septième lots ne seront considérées que comme provisoires. Après ces adjudications, ces deux lots seront remis aux enchères sur une mise à prix formée du montant des deux adjudications partielles prononcées et s'il est porté des enchères sur cette remise aux enchères les adjudications partielles de ces deux lots seront considérées comme inexistantes et l'adjudication de l'ensemble des deux lots sera prononcée au profit du dernier enchérisseur.

S'il n'est pas porté de nouvelle enchère sur l'ensemble des deux lots les adjudications partielles des deux lots seront et resteront définitives.

Et le SAMEDI 6 DECEMBRE 1941 à 14 HEURES, pour les immeubles situés commune de Caillac, commune de Crayssac et commune de Mercuès.

A) COMMUNE DE CAILLAC

Huitième lot

Une **lande** sise commune de Caillac, au lieu dit Les Plaines, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 116 de la section A (ancien cadastre, section A, n°s 252 et 253), pour une contenance de soixante-cinq ares, soixante centiares, et tenant à Brunet, Lafage, Périé et Pons.

Et une **petite parcelle** en nature de lande, sise même commune, au lieu dit Combe de Matène, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune, sous le numéro 412, de la section A (ancien cadastre, section A, n° 508), pour une contenance de dix-sept ares, et tenant à Bos, Rigal, Tillou et Combrou, sur la mise à prix de ..... **800** fr.

Neuvième lot

Une **autre petite parcelle** en nature de lande, sise même commune, lieu dit les Mouches, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 13 de la section B (l'ancien cadastre, section B, n° 578), pour une contenance de neuf ares et tenant au chemin rural dit des Mouches à Terrié, Bris et Lafage.

Une **autre petite parcelle** en nature de bois, sise même commune et lieu dit, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 35, de la section B (ancien cadastre, section B, n° 608), pour une contenance de quatorze ares, quatre-vingts centiares et tenant à Couderc, Bris, d'un bout au champ de tir, encore à Bris et à Souyris.

Une **autre petite parcelle** en nature de lande, sise même commune et lieu dit, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune, sous le numéro 41 de la section B (ancien cadastre, section B, n° 622), pour une contenance de onze ares, quatre-vingt-dix centiares, et tenant à Couderc, au champ de tir et à Salgues, sur la mise à prix de ..... **550** fr.

Dixième lot

Une **lande** sise même commune, lieu dit Pech Périé, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 74, de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 21 et 22), pour une contenance de soixante-dix ares et tenant au chemin rural de Crayssac à Cahors, à Vidaillet, au chemin rural de Caillac à Crayssac et à Firmy, sur la mise à prix de ... **100** fr.

Onzième lot

Une **parcelle de terre** sise même commune, lieu dit Combe de Caillac, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 162 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 180 et 181), pour une contenance de vingt et un ares, soixante-dix centiares, et tenant à Gardon, Combrou, Périé et Couderc.

Et **une autre petite parcelle** de terre sise même commune et lieu dit paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 169 de la section B (ancien cadastre section B n° 198) pour une contenance de trois ares cinq centiares et tenant au chemin de grande communication n° 36 *a*, à Petit et à Périé, sur la mise à prix de ..... **1.000** fr.

Douzième lot

Une **petite terre** en deux parcelles contiguës sise même commune lieu dit La Pradasse, et paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous les numéros 265 et 266 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 237, 243, 238, 242) pour une contenance de trente ares quatre-vingt-dix centiares, et tenant à chemin de service, à Lafage, Bazet, Mauriol, Fournier et Bès.

Une **autre petite parcelle** de terre sise même commune lieu dit Pièces Maigres, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 336 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 313 et 323 D) pour une contenance de neuf ares, et tenant à chemin de grande communication n° 36 *a*, à Cadillac, à chemin vicinal ordinaire n° 3 et à Lafage, sur la mise à prix de ..... **2.000** fr.

Treizième lot

Une **petite parcelle** en nature de terre sise mêmes commune et lieu dit Les Montets, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le n° 328 de la section B (ancien cadastre section B n° 318 *dp*) pour une contenance sept ares quarante centiares, et tenant à chemin vicinal ordinaire numéro 3 et à Vernet.

Et **une autre parcelle** de terre située mêmes commune et lieu dit, séparée de la précédente par le chemin de grande communication n° 36 *a*, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 329 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 314, 317 et 318) pour une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares et tenant à chemin de grande communication n° 36 *a*, à Souyris, Vernet, Cadillac et Alos, sur la mise à prix de ... **5.000** fr.

Quatorzième lot

Une **autre petite parcelle** en nature de terre sise même commune, lieu dit Pièces Maigres, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 431 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 402, 403, 404) pour une contenance de dix-neuf ares soixante-dix centiares et tenant au chemin de grande communication n° 36 *a*, à Rigal Auguste, à un chemin de service et encore à Rigal Auguste, sur la mise à prix de .. **2.000** fr.

Quinzième lot

Moitié, soit environ soixante-sept ares cinquante-cinq centiares à prendre dans plus grande parcelle en nature de lande, sise même commune, lieu dit Les Jacquettes, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 506 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 463 et 464) pour une contenance totale de un hectare trente-cinq ares, dix centiares, pour tenir au nord à chemin de crête, à l'est à l'autre moitié ci-après, au sud à Lafage et à Souyris, et à l'ouest à Alos, sur la mise à prix de ..... **250** fr.

Seizième lot

L'**autre moitié** soit environ soixante-sept ares cinquante-cinq centiares restants, et à prendre sur la dite plus grande parcelle située commune de Caillac, au lieu dit Les Jacquettes et paraissant figurer au cadastre sous le numéro 506 de la section B, pour tenir au nord à chemin de crête, à l'ouest à Couderc ou ayants cause, au sud à Rigal, Pont et Murat et d'un bout à Lafage, et à l'est à l'autre moitié ci-dessus, sur la mise à prix de ... **250** fr.

Faculté de réunion des quinzième et seizième lots.

Les adjudications des quinzième et seizième lots ne seront considérées que comme provisoires. Après ces adjudications ces deux lots seront remis aux enchères sur une mise à prix formée des montants des deux adjudications partielles prononcées et s'il est porté des enchères sur cette remise aux enchères les adjudications partielles de ces deux lots seront considérées comme inexistantes et l'adjudication de l'ensemble des deux lots sera prononcé au profit du dernier enchérisseur.

S'il n'est pas porté de nouvelle enchère sur l'ensemble des deux lots, les adjudications partielles des deux lots seront et resteront définitives.

Dix-septième lot

Moitié, soit environ cinquante-cinq ares, soixante-cinq centiares à prendre dans plus grande parcelle, en nature de lande, sise même commune, lieu dit Les Lacasses, paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous le numéro 548 de la section B (ancien cadastre, section B, n°s 636 et 637), pour une contenance totale de un hectare, onze ares, trente centiares, pour tenir au nord au chemin de Caillac à Crayssac, à l'est à l'autre moitié ci-après, au sud au chemin de crête et à l'ouest à Bris, sur la mise à prix de ..... **250** fr.

Dix-huitième lot

L'autre moitié, soit environ cinquante-cinq ares, soixante-cinq centiares restant et à prendre dans dite plus grande parcelle précédemment désignée et paraissant figurer sous le numéro 548 de la section B, pour tenir au nord au chemin de Caillac à Crayssac, à l'est à Bessières, au sud à chemin de crête, et à l'ouest à l'autre moitié ci-dessus, sur la mise à prix de ... **250** fr.

Faculté de réunion des dix-septième et dix-huitième lots.

Les adjudications des dix-septième et dix-huitième lots ne seront considérées que comme provisoires. Après ces adjudications, ces deux lots seront remis aux enchères sur une mise à prix formée du montant des deux adjudications partielles prononcées et s'il est porté des enchères sur cette remise aux enchères, les adjudications partielles de ces deux lots seront considérées comme inexistantes et l'adjudication de l'ensemble des deux lots sera prononcée au profit du dernier enchérisseur.

S'il n'est pas porté de nouvelle enchère sur l'ensemble des deux lots, les adjudications partielles des deux lots seront et resteront définitives.

Dix-neuvième lot

Bois et lande en deux parcelles d'un seul tenant, sis même commune, lieu dit Les Combelles, et paraissant figurer au cadastre révisé de la dite commune sous les numéros 619 et 620 de la section B (ancien cadastre, section B, numéros 498 et 499), pour une contenance totale de trente-quatre ares, vingt centiares et tenant à chemin rural du Mas Vieil, à Nadal, Girma et Salgues, sur la mise à prix de ..... **500** fr.

B) COMMUNE DE CRAYSSAC

Vingtième lot

Bois sis au lieu dit Combel de Labio, commune de Crayssac, paraissant cadastré section B, numéro 556, pour une contenance de vingt-sept ares, sur la mise à prix de ..... **500** fr.

Vingt-et-unième lot

Et **bois** sis au même lieu dit de Combel de Labio, même commune de Crayssac, paraissant cadastré section B, numéro 558, pour une contenance de quatre-vingt-dix sept ares, dix centiares, sur la mise à prix de ..... **1.500** fr.

C) COMMUNE DE MERCUÈS

Vingt-deuxième lot

Pré, sis au lieu dit Laprade, commune de Mercuès, paraissant cadastré section C, numéro 121, pour une contenance de un hectare, vingt-neuf ares, cinquante centiares.

Et **lande** sise au lieu dit Al Bos, même commune de Mercuès, cadastrée section C, numéro 342 pour une contenance de six ares, trente centiares, sur la mise à prix de ..... **40.000** fr.

Les adjudicataires seront tenus de respecter les baux écrits ou verbaux consentis sur certains immeubles et les réquisitions qui peuvent les frapper ; ils entretiendront pour le temps qui en reste à courir les polices d'assurances incendie.

Ils paieront soit le jour même de l'adjudication, soit le lendemain avant midi entre les mains et sur quittance de Maître BOUYSSOU, notaire, les droits d'enregistrement, ceux de timbre s'il y a lieu, l'honoraire proportionnel en raison du procès-verbal d'enchères, le coût de l'expédition à délivrer à l'adjudicataire et de la grosse à délivrer aux vendeurs ainsi que les frais de transcription,

Ainsi que le montant des frais d'annonces, d'affiches et autres débours au jour de l'adjudication, dont le chiffre sera déclaré avant l'adjudication.

Quant au prix principal de l'adjudication il devra être payé en l'Etude du dit Maître BOUYSSOU soit comptant, soit avec intérêts à 6 0/0 à compter du jour de l'adjudication, après l'accomplissement des formalités hypothécaires et dans le délai de quatre mois au plus tard.

Les vendeurs se sont réservé le droit d'accepter ou de refuser toute adjudication ; celle-ci ne sera définitive qu'après leur acceptation qui devra avoir lieu immédiatement avant la mise en vente du lot suivant.

Conformément à l'article sept de la loi du seize novembre 1940 les enchères seront seulement reçues de la part des personnes qui justifieront de l'autorisation qui leur aura été délivrée par Monsieur le Préfet du Lot.

Les conditions de l'adjudication et tous les renseignements utiles sont contenus dans le cahier des charges dressé par Maître BOUYSSOU dont toute personne pourra prendre connaissance en son Etude à Cahors, rue Foch.

Signé : BOUYSSOU.

CAHORS. COUESLANT.